



La CGT PJJ vous informe

AUDIENCES CABINET DU GARDE DES SCEAUX

Les sujets portés par la CGT PJJ

Les 22 et 23 avril 2024, la CGT PJJ a rencontré la directrice, la directrice adjointe, la conseillère sociale et modernisation ainsi que la conseillère politique judiciaire de la jeunesse du cabinet du ministre de la Justice. Ces deux audiences ont été l'occasion pour notre organisation syndicale de réaffirmer nos revendications sur de nombreux sujets.

URGENCE SALAIRE



Rehausser les grilles indiciaires de tous les corps !

Pour la CGT PJJ, il est urgent d'augmenter les salaires afin de rendre les métiers plus attractifs mais aussi de fidéliser les agents par une juste reconnaissance salariale liée spécificité des missions exercées par les professionnels. Si un travail est en cours sur l'état des lieux et l'analyse du tassement des grilles, le cabinet ne sait pas comment le résultat sera traduit au niveau du projet de loi de finances.

Transformer le socle IFSE en points d'indice !

La part des primes dans le traitement des agents devient trop importante et il est nécessaire de transformer ces primes en points d'indice afin de sécuriser les salaires mais aussi pour renforcer les pensions de retraites. Si ce projet demande un effort budgétaire, il doit être défendu dans l'intérêt de tous les agents.

Le rattrapage de la revalorisation du forfait promotion de grade

Rattrapage pour l'année 2022 pour tous les promus antérieurement à la mise en place effective de cette mesure déjà revendiquée par la CGT PJJ.

La création d'un 3ème grade de CADEC avec l'intégration des CSE dans le premier grade !

La création d'un 3ème grade de CADEC avec l'intégration des CSE dans le premier grade ! Cela aurait notamment pour intérêts d'offrir des perspectives salariales pour les CSE mais aussi pour les CADEC, en cohérence avec les grilles salariales de corps équivalents dans la fonction publique. Pour voir le projet dans le détail Et clic ! Le cabinet s'est montré très attentif à cette proposition et s'est engagé à prendre attache avec la DPJJ pour étudier la faisabilité.

CJPM - RH

Une réelle reconnaissance budgétaire



La CGT PJJ a demandé à ce que la PJJ soit davantage reconnue au niveau budgétaire notamment au regard des annonces d'austérité du gouvernement.

Le ministre aurait donné comme instruction de ne pas toucher au schéma d'emploi et de préserver toutes les mesures RH catégorielles. Le ministère travaille sur ses fonds propres mais cela signifie que certains chantiers vont être mis en suspens. Des créations de postes sont encore à prévoir pour l'année prochaine.

Des moyens pour l'éducatif



La CGT PJJ a réaffirmé que la mise en place du CJPM avait été mal préparée et accompagnée. A ce jour, de nombreux départ ne sont pas remplacés et cela correspond à des fermetures de postes. Sur les créations de poste ces dernières années, ce sont surtout les emplois supports et d'encadrement qui ont été renforcés et pas assez les métiers de prise en charge éducative. De plus, le nombre de candidats aux concours d'éducateurs s'effondre progressivement.

La révision des normes

En fin d'année 2023, plus de 2700 mesures étaient en attente de prise en charge, ce qui nécessiterait en plus des remplacements, une création d'environ 110 ETPT. On est loin du compte !



La CGT PJJ a réaffirmé qu'il est urgent de revoir toutes les normes de prises en charge à la baisse car si l'activité baisse, la charge de travail a clairement augmenté. Mais il y a aussi un réel travail de coordination à effectuer avec les juridictions. Les éléments remontés permettent au cabinet de partager ce constat.

Des équipes en souffrance

Il y a une perte de sens au travail et une importante souffrance qui s'installe dans les équipes, notamment en milieu ouvert. Les bilans sociaux le démontrent avec des arrêts qui



augmentent dans ces services. De plus, de nombreux professionnels expriment leur intention de réorientation professionnelle.

Non à l'interim!

Pour la CGT PJJ, il est nécessaire de pérenniser l'emploi pour limiter le recours aux agents contractuels aux seuls remplacements et il est inadmissible d'avoir recours à de l'interim. Sur ce dernier point, le cabinet reconnaît que cela doit être évité.

Détention des mineurs en augmentation

La CGT PJJ a ensuite alerté sur l'augmentation significative de la détention des mineurs, notamment depuis juin 2023. Alors que selon l'administration, le CJPM ne devait pas remettre en cause la primauté de l'éducatif, force est de constater que les



organisations syndicales engagées contre cette réforme avaient raison.

La CGT PJJ rappelle que la France est tenue par des engagements notamment sur le principe d'encellulement individuel des mineurs alors même que des lieux de détention de certaines interrégions (IDF, Sud, Sud Est...) sont déjà presque complets.

Si le cabinet indique qu'il reste encore une marge de 20% des places libres sur tout le territoire national, la CGT PJJ a alerté sur la problématique d'éloigner les mineurs et le cabinet assure qu'il n'y aura pas de déplacement. Pour autant, la CGT PJJ ne demande pas l'ouverture de places supplémentaires puisqu'il existe des dispositifs bien moins coûteux et surtout bien plus efficaces que les lieux d'enfermement. Pour notre organisation syndicale, les JLD doivent être mieux sensibilisés à la spécificité des mineurs.

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Une augmentation des grilles indiciaires significative pour toute la filière administrative !

L'absence de réelles mesures sur les grilles indiciaires et la mise en place de mesures catégorielles ont engendré des incohérences et un décrochage salarial pour toute la filière administrative qui risquent de faire fuir les agents vers d'autres ministères, voire même de la Fonction Publique. Si le ministère annonce des propositions de mesures pour 2025, les restrictions budgétaires ne doivent pas être un obstacle à de réelles avancées.

Une réflexion sur les missions pour renforcer l'attractivité !

Un recentrage des missions doit être effectué pour chaque catégorie et l'offre de formation tout au long de la carrière doit être développée. Ainsi, on permet de ne pas exploiter les personnels sur des fonctions supérieures sans aucune reconnaissance statutaire et salariale et on maintient les différentes catégories afin de permettre l'intégration à la fonction publique à tous les niveaux d'étude. En parallèle, il faut permettre aux agents qui le souhaitent d'évoluer et de bénéficier de la promotion sociale (plans de requalification, listes d'aptitude et examens professionnels) et de se former à l'adaptation aux missions. Le cabinet a bien pris note de nos revendications sur ces points.

REJOINS NOUS!





ANNONCES GOUVERNEMENTALE S SUR LA JUSTICE DES MINEURS

Pour la CGT PJJ, il y a une dichotomie entre les chiffres réels et les annonces effectuées par le gouvernement ces derniers mois. Alors que les chiffres de la délinquance diminuent (- 10000 jeunes suivis par la PJJ depuis 2021) que les taux de réponses judiciaires et d'incarcérations augmentent, le gouvernement et les médias ne cessent de stigmatiser la jeunesse en créant un climat d'insécurité injustifié.

Les récents faits divers, aussi dramatiques qu'ils soient, ne doivent pas être instrumentalisés pour des intérêts électoralistes. Si l'objectif du ministre est de faire obstacle au RN, il y a un véritable problème de communication à l'approche des élections. Il serait plus opportun de mettre en valeur ce que fait la PJJ et des résultats obtenus. Alors que la justice des mineurs est présentée comme un enjeu politique et sociétal majeur, à l'inverse, il y a un problème de valorisation des métiers de la PJJ. Ces discours stigmatisent la jeunesse et en plus méprisent le travail effectué par les professionnels.

Au lieu de nouvelles mesures toujours plus sécuritaires, renforçons l'existant en donnant davantage les moyens aux professionnels pour encore plus d'efficacité. Le cabinet s'est voulu rassurant et demande à la DPJJ des indicateurs pour mieux mettre en valeur le travail des professionnels.

CARRIÈRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

De meilleures perspectives de carrière

Les perspectives de carrière doivent être améliorées à la PJJ mais aussi en dehors, afin de permettre les allers et retours qui

enrichissent l'expérience professionnelle, ce que partage le cabinet.

A ce jour, les dispositifs et les passerelles sont limités et les démarches à effectuer deviennent complexes. Cela doit s'accompagner par de réelles améliorations des conditions de travail afin de ne pas amplifier la fuite pure et simple de la PJJ. Les agents doivent avoir envie de revenir et de faire partager les expériences acquises. En plus des salaires, le sens et les conditions des travail constituent les autres composantes de l'amélioration de l'attractivité.

IMMOBILIER

La CGT PJJ a effectué une alerte sur la situation de locaux de l'UEMO de Dreux. Des mesures transitoires urgentes doivent être prise pour la sécurité des agents mais aussi du public dans l'attente d'une solution plus pérenne. Le cabinet s'est engagé à étudier la situation de cette unité avec la DPJJ.

DIALOGUE SOCIAL

Si notre organisation syndicale note une volonté de la DPJJ de modifier la teneur du dialogue social, seul le temps pourra permettre de savoir si cela a pour conséquence une amélioration et une réelle concertation. La multiplication des audiences nécessite une meilleure concertation entre la DPJJ et le SG.

La CGT PJJ a rappelé le devoir de neutralité qui s'imposait à l'administration vis-à-vis de toutes les OS. S'agissant des contingents des représentants en FS et à défaut en CSA, le cabinet s'est engagé à réexaminer le dossier de manière plus approfondie avec le secrétariat général du ministère.

Sur les locaux syndicaux, le cabinet va se rapprocher du SG et de la DPJJ pour que la prise à bail puisse aboutir.

Notre organisation syndicale a également attiré l'attention sur les comités médicaux. Les représentants ne sont toujours pas formés par l'administration et ne disposent pas de décharge pour assurer leur mandat. Avec les premières démissions de représentants, il est à craindre que cela impactera l'intérêt des personnels. Le cabinet s'est engagé faire le point sur cette situation.